MUNICIPALITÉ DE
LA MARTRE

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2027

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, CLAUDE R. SAUCIER, DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

2026-11-159 5 RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES - ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT QUE l'article [148 du Code municipal du Québec ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION PAR le conseiller Marc-André Dinel IL EST RÉSOLU

QUE les séances débuteront à 19 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal située au 9 Avenue du Phare à La Martre;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2027

- 11 janvier
- 1er février
- 1er mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 13 septembre
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier conformément à la Loi qui régit la municipalité.

DONNÉ À LA MARTRE CE 4 ieme JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2026.

Claude R. Saucier, Adm. A.

Claude R. Saucier, Adm. A.
Directeur général et greffier-trésorier